



**COMMUNE DE PALLUAU**  
**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019 – 19H30**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Présents :** MM. Pascal AVRIT - Guillaume BUTEAU – Patrick GINEAU - Bruno MARTEAU – MMES Marcelle BARRETEAU - Eléna BOULIAU – Monique DIERCKENS – Jocelyne PORTRAT

**Excusées :** Muriel BROCHARD – Emilie JULLIEN

**Pouvoir :** R. BOURASSEAU pour M. BARRETEAU

**Secrétaire de séance :** Monique DIERCKENS

**Présents 8 Votants 9**

**Convocations adressées** le 16/06/2019

**CRS publié** le 27 juin 2019

**DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal se prononce favorable à l'ajout de la délibération PRÉFÉRENCE COMMERCE et à la suppression de la délibération CONVENTION D'UTILISATION DU MATÉRIEL COMMUNAL

**DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 23 mai 2019.

**DÉLIBÉRATION N° 2 - DÉCISIONS DU MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des décisions du maire prises dans le cadre de sa délégation :

N° DE LA DÉCISION	DTE SIGNATURE	DOMAINES	LIBELLÉ	DÉTAIL		
DM23	17/05/2019	MARCHÉS PUBLICS - CONTRATS	GACHERE - AV 1 LOT 5- BARDAGE	GUYONNET - FONTENYA LE COMTE		- 2538,37 € HT
DM24	17/05/2019	MARCHÉS PUBLICS - CONTRATS	GACHERE - AV 1 LOT 8 - CLOISONS SECHES	TECHNI PLAFONDS - MORTAGNE		- 452,33 € HT
DM25	17/05/2019	MARCHÉS PUBLICS - CONTRATS	GACHERE - AV 1 LOT 10 - PLAFONDS	TECHNI PLAFONDS - MORTAGNE		248,50 € HT
DM26	17/05/2019	MARCHÉS PUBLICS - CONTRATS	GACHERE - AV 1 LOT 11 - PEINTURE	DECO PEINT - MACHÉ		181,20 € HT
DM27	01/06/2019	MARCHÉS PUBLICS - CONTRATS	GACHERE - AV 2 LOT 7 MENUIS. INT.	MCPA - AIZENAY		625,36 € HT
DM28	13/06/2019	DROIT DE PREMPTION URBAIN	HABITATION LESAGE CHRISTINE	19 RUE DES IRIS	AC 270	574 M2

**DÉLIBÉRATION N° 3 – CONVENTION DE PARTENARIAT « ÉCOLES NUMÉRIQUES INNOVANTES ET RURALITÉ »**

Patrick GINEAU rappelle les précédentes discussions concernant l'équipement de l'école en matériel informatique et les crédits inscrits au budget primitif 2019.

L'académie de Nantes propose la signature d'une convention qui définit :

- l'organisation du partenariat entre l'académie et la commune pour accompagner les personnels des écoles dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère et l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, au titre des investissements d'avenir,
- les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

La commune s'engage, pour la rentrée scolaire 2019, à mettre en place un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les salles de classes et à acquérir les équipements numériques mobiles et services associés.

L'académie s'engage à verser une subvention exceptionnelle au bénéfice de la commune pour contribuer au financement des équipements numériques acquis par la commune. La subvention couvre 50% du montant total du projet.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 7 325,42 €, l'académie subventionnera à hauteur de 3 104,70 €. (certaines dépenses ne sont pas éligibles).

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

Arrivée de Robert BOURASSEAU qui prend la présidence de la séance.

Présents : 9    Votants : 9

#### **DÉLIBÉRATION N° 4 – ÉCOLE PRIVÉE STE AGNÈS – FINANCEMENT GARDERIE**

Marcelle BARRETEAU et Patrick GINEAU rappellent les différentes discussions entre l'OGEC et la municipalité et les propositions qui ont été faites, à savoir :

1/ prise en charge des enfants sur le site de la garderie périscolaire communale

2/ attribution d'une subvention pour diminuer le reste à charge

3/ mise à disposition du personnel communal pour assurer le service au sein de l'établissement. Cependant, cette dernière solution n'a pas l'approbation de l'autorité de tutelle qui a rappelé qu'un service public s'exerce dans un bâtiment public

Après réflexion, les membres de l'OGEC ont fait savoir qu'ils optaient pour la solution n° 2.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de délibérer sur le principe d'attribution d'une subvention.

Après délibération, par 8 pour et 1 abstention,

Le conseil municipal se prononce favorable à l'attribution d'une subvention à l'OGEC destinée à réduire le reste à charge du service garderie.

La commission des finances va étudier les modalités d'attribution qui seront soumises à approbation du conseil municipal.

#### **DÉLIBÉRATION N° 5 – PRÉFÉRENCE COMMERCE**

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Marcelle BARRETEAU et après délibération, décide d'adhérer au dispositif initié par la Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée « Préférence Commerce ». La prise en charge financière de la commune est fixée à 50% du montant de l'adhésion soit 120 € HT par adhérent pour un commerce et 135 € HT pour un restaurant.

Ce dispositif permet l'attribution d'un label à un commerçant/restaurateur candidat.

Séance levée à 22H45

Robert BOURASSEAU – président de séance

